ACADÉMIE DE NORMANDIE
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure

Circonscription Val-de-Reuil

t21somie NORMANDIE
Équipe Mobile d'Appui médico-social à la Scolarisation

Contextes des différentes saisines & Conditions des saisines

Saisine 1

École vers IEN

Vous vous questionnez et avez besoin d'une sensibilisation, de connaissances théoriques et pratiques sur une thématique précise (un handicap, problèmes de comportements, utilisation du Timer dans une classe, utilisation de l'outil numérique...).

Vous souhaitez des pistes, des conseils, des outils, une information pour vous aider au quotidien.

L'EMAS s'adapte à vos contraintes de temps et d'espace.

Il n'y a pas véritablement de conditions pré requises pour cette saisine si ce n'est d'être très précis dans la demande :

- conseils ou informations ;
- destinataires (équipe école, équipe cycle, enseignant) ;
- motifs/thèmes définis ;
- modalités en CC, en CM, sur temps spécifiques à préciser.
- période souhaitée.

IEN vers EMAS

Saisine 2

École vers IEN

Vous souhaitez des apports théoriques et pratiques afin d'enrichir votre compréhension des particularités d'un élève et d'œuvrer à son meilleur accompagnement.

Vous souhaitez une intervention pour adapter au mieux les conditions de scolarisation, diminuer les risques de dégradation de la situation. Que vous soyez accompagnés dans la mise en place d'adaptations et/ou de créations d'outils.

Des conditions précises sont pré requises pour cette saisine :

- un CC ou CM «*nos élèves à BEP*» a été tenu pour échanger en équipe sur les possibles et production d'un CR ;
- des possibles ont été pratiqués après notification en ESS ou en élaboration de PPRE ;
- une demande d'aide RASED a été rédigée face aux difficultés persistantes ;
- Le RASED est intervenu et les difficultés persistent ou ne pouvait pas intervenir et/ou a conseillé une saisine 2.
- Avis du pôle ressource (ou REOR VdR)

IEN vers EMAS

E.M.A.S

Saisine 3

IEN vers EMAS

La situation amène à :

- penser une intervention auprès de l'équipe pédagogique ET de l'élève afin d'adapter au mieux les conditions de scolarisation de l'élève ;

- proposer des suivis ponctuels et limités dans le temps auprès de l'élève selon les besoins identifiés et dans l'attente d'un relais ;

- accompagner et étayer les familles le temps de la saisine.

Des conditions fortes sont pré requises pour cette saisine :

- l'ensemble des conditions requises pour la saisine 2 ;
- une saisine 2 déjà engagée et les partenaires de l'EMAS évoquant l'hypothèse d'une saisine 3.
- si absence de saisine 2, un échange préalable avec l'IEN ou un de ses représentants pour juger collégialement de la pertinence d'une saisine 3 (via tél, mail, REE, ESS).

École vers IEN

Jean-Mary LE CHANONY – Inspecteur Éducation Nationale, circonscription de Val de Reuil.
Amendé et validé par l'équipe de l'EMAS.